



CRÉER UN ATELIER PPAM (PLANTES À PARFUM AROMATIQUES ET MÉDICINALES) : DU SEMIS À LA COMMERCIALISATION (4 JOURS)

OBJECTIFS

Appréhender les marchés et la filière. Connaître la réglementation en vigueur. Acquisition des techniques de production et de transformation des PPAM. Savoir adapter son système de production.

PROGRAMME

Vendredi 10 mars

Comprendre la filière PPAM et la typologie des exploitations dans ce secteur (définir son marché, choisir les systèmes de production adaptés au mode de commercialisation choisi, organisation de producteurs de PPAM) ; Connaître la réglementation en vigueur et les possibles produits finis.

Jeudi 30 mars

Savoir concevoir un jardin de PPAM et mettre en place ses cultures ; connaître propriétés et compatibilités des plantes ; Savoir conduire ses cultures et préparer son terrain ; Techniques de multiplication : semis, bouturage, division.

Jeudi 15 juin

Techniques de récolte des PPAM ; Les étapes de la transformation / séchage (séchage, mondage, stockage...) ; Le séchoir : utilisation et conception. Approche technico-économique d'un atelier PPAM.

Jeudi 28 septembre

La récolte des graines et racines ; la transformation des racines ; la commercialisation : savoir présenter ses produits, relations avec les clients (à quelles questions faut-il répondre? Quels sont les produits demandés? etc...).



Vendredi 10 mars, Jeudi 30 mars, Jeudi 15 juin et Jeudi 28 septembre 2017.



À Auch et Bars (Gers - 32)

Intervenants : Dorothee BENICH GODARD, productrice de PPAM bio. Béatrice HAMEL, formatrice syndicat SIMPLES. Marianne DUCAMP, Herbaliste ELPM / herboristerie sur Pau. Nadine DUBON, productrice-cueilleuse et participante au collectif des cueilleurs du Pays basque et du Béarn.

Responsable de formation : Charleyne BARTHOMEUF

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Créer un atelier PPAM.

DATES : Vendredi 10 mars, Jeudi 30 mars, Jeudi 15 juin et Jeudi 28 septembre 2017.

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA) :

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

- Chef d'exploitation Cotisant(e) solidaire
 Salarié(e) Porteur de projet
 Autre, précisez

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

J'ai pris connaissance des conditions générales.

Fait à Le
Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....
.....
.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 20 euros avant le 25 février** à l'adresse suivante :



ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers

1 rue Dupont de l'Eure
32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
05 62 05 30 86 ou à adear32@free.fr.



FORMATION PROFESSIONNELLE

N° d'activité de formation : 73320036332

CRÉER UN ATELIER PPAM (PLANTES À PARFUM AROMATIQUES ET MÉDICINALES) : DU SEMIS À LA COMMERCIALISATION

INFORMATIONS PRATIQUES :

Public

Agriculteurs et porteurs de projet.

Pré-requis

Aucun.

Lieu et horaires

10 mars, 30 mars, 15 juin et 28 septembre à Auch et Bars. De 9h30 à 17h30.

Repas de midi

Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

Coût et prises en charge

Coût de la formation : 980€. La totalité du coût de la formation peut être pris en charge par VIVEA pour les personnes éligibles (agriculteurs et porteurs de projet).

Salariés : Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, une attestation d'éligibilité doit être demandée au "Point Accueil Installation" de la Chambre d'Agriculture de votre département. Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.
- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation.